RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Xavier PELICOT
Commissaire Aux Comptes
Commissaire aux Comptes
Expert comptable DPLE
Diplômé Hautes Etudes Commerciales et financières
Ecole supérieure de Commerce de PAU

18 Avenue Jean MONNET
31770 COLOMIERS
Tel [redacted]
Email : [redacted]

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE
N°SIRET 529 423 105 00012 APE 6920Z

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation en SAS de la société

CABINET LAURENCY & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée au capital de 22 000 euros
Siège social : 2 rue Colonel Pierre Servagnat
51200 EPERNAY
792 479 453 RCS REIMS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 16 juin 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs de l'actif net de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la société CABINET LAURENCY & ASSOCIES est au moins égal au montant de son capital social soit 22 000 € (vingt-deux mille euros).

A Colomiers, le 30 juin 2025

Xavier PELICOT

[redacted]